

COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU

du Mercredi 18 octobre 2023 à 18h00

COMPTE-RENDU

Salle des fêtes de La Chênaie
NOTRE-DAME-DE-BOISSET

Présents :

M. Daniel FRECHET Président, Timothée CRIONAY, Philippe CHATRE, Lucien MURZI Vice-Présidents, MM.Sébastien ALLIER, Laurent BELUZE, Mme Laurence BOYER, MM.Jean-Paul CAPITAN, Robert CLEVENOT, Romain COQUARD, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Christian DUPUIS, Gilbert GRATALOUP, Charles LABOURE, Jean-François LACROIX, Eric MARTIN, Gérard MEUNIER, Pascal NERON, Yves TAMIN Délégués titulaires.

Absents avec excuses :

MM.Aldo MARCUCCILLI, Eric LACROIX, Mme Fabienne STALARS Vice-Présidents, Romain BOST, Nicolas CHARGUEROS, Daniel CORRE, Didier DEMARCHELIER, Mme Cécile DONY, MM.Jacky GENESTE, David GIANONE, Mmes Joëlle GIRARDET, Sylvie MARTINEZ, MM.Didier PRUNET, Jean-Jacques RAFFIN, Stéphane RAPHAEL, Michel TARASCO Délégués titulaires

1) Décisions modificatives 2023 n°1 : Eau potable, Eaux pluviales, GEMA, PI

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 pour le budget Eau Potable. **ADOpte A L'UNANIMITE**

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 pour le budget Eaux Pluviales. **ADOpte A L'UNANIMITE**

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 pour le budget Gestion des milieux aquatiques. **ADOpte A L'UNANIMITE**

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2023 pour le budget Prévention contre les inondations. **ADOpte A L'UNANIMITE**

2) DSP SUEZ avenant n°8 tarification 2024

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir approuver l'avenant n°8 au contrat de Délégation par Affermage du Service Public de l'Eau Potable avec SUEZ ayant pour objet de modifier le tarif du Déléguataire :

Tranches de consommation	R ₀ – Prix au m ³
Tranche 1 : de 0 à 30 m ³ par an inclus	0,7307 € HT/m ³
Tranche 2 : de 31 m ³ à 100 m ³ par an inclus	1,0555 € HT/m ³
Tranche 3 : de 101 m ³ à 1 000 m ³ par an inclus	1,3464 € HT/m ³
Tranche 4 : de 1 001 m ³ à 10 000 m ³ par an inclus	1,0378 € HT/m ³
Tranche 5 : de 10 001 m ³ à 50 000 m ³ par an inclus	0,9917 € HT/m ³
Tranche 6 : au-dessus de 50 001 m ³	0,6058 € HT/m ³

- préciser que les modifications apportées par ledit avenant seront applicables dès la facturation de l'abonnement du 1^{er} semestre de l'année en cours et des consommations de l'année écoulée ;

- autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

ADOpte A l'UNANIMITE

3) Adhésion Centrale d'achat RESAH

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver l'adhésion au « Réseau des Acheteurs Hospitaliers », RESAH ;
- autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion ;
- préciser que cette adhésion est consentie à compter de 2023, renouvelable tacitement chaque année, sauf dénonciation adressée par l'une des parties avant le 31 octobre de l'année en cours ;
- spécifier que le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2023 est de 600 euros nets.

ADOpte A l'UNANIMITE

4) Modification du Rifseep

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois et versé selon les modalités suivantes à compter du 1^{er} novembre 2023.
- Permettre l'attribution des primes des annexes n°3 et n°4 aux agents de droit privé lorsqu'ils remplissent les conditions fixées.
- Donner délégation au Président du syndicat pour faire évoluer les annexes 2, 3 et 4 au fur et à mesure de l'évolution de l'organisation de Roannaise de l'Eau et des modifications du contexte d'intervention des agents, après avoir mené le dialogue social adapté.

ADOpte A l'UNANIMITE

5) Modalités de Négociations Annuelles Obligatoires

Il a été demandé au comité syndical de bien vouloir :

- Instaurer le dispositif de négociation annuelle obligatoire entre l'employeur et les

ADOpte A l'UNANIMITE

6) Dispositif commun santé sécurité au travail

Il a été demandé au comité syndical de bien vouloir :

- retirer la délibération n°2023-38 du 12 juillet 2023 ;
- approuver la convention relative au dispositif commun en santé et sécurité au travail objet d'un partenariat avec le Centre de Gestion de la Loire et Roannais agglomération, Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau ;
- préciser que le coût annuel de mise en œuvre de la convention s'élève à 3 715 €TTC
- préciser que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

ADOpte A l'UNANIMITE

7) Adoption volontaire du référentiel M57

Il a été demandé au comité syndical de bien vouloir :

- exercer le droit d'option pour adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- préciser que le changement de nomenclature interviendra à compter du 1er janvier 2024 ;
- préciser que le changement de nomenclature interviendra pour les budgets régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

ADOpte A l'UNANIMITE

8) Architecture budgétaire 2024

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- exercer le droit d'option pour adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 ;
- préciser que le changement de nomenclature interviendra à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- préciser que le changement de nomenclature interviendra pour les budgets régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

ADOpte A l'UNANIMITE

9) Devenir du système d'endiguement de l'Hôpital-sur-Rhins à Saint-Cyr-de-Favières

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- se positionner en faveur de la mise en œuvre du scénario n°2 (Réhausse du niveau de protection de l'ouvrage à Q70), sous réserve d'une délibération concordante de la COPLER ;
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches concourant à l'opération.

ADOpte A l'UNANIMITE

Fin de la séance : 19h30